

Orientation d'Aménagement et de Programmation

HUNDLING Quartier résidentiel



1. Mixité fonctionnelle et sociale

Surface totale de la zone : 1.36 ha

- Densité brute PLU : 16 logements/ha
- Nombre de logements attendus : environ 21 logements

Vocation de la zone et forme urbaine :

Zone à vocation résidentielle avec une forme urbaine mixte (logements, individuels, groupés, habitat intermédiaire et/ou logements collectifs). Un espace réservé à un équipement peut être intégré et mis en relation avec un espace public végétalisé.

2. Desserte par les voies et réseaux de stationnement

L'accès se fait depuis la rue de la Fontaine et la rue du Vieux Moulin. La voirie est à double sens de circulation et est composée de deux trottoirs. Une place centrale et végétalisée permet de desservir les parcelles inaccessibles par la route principale. Le stationnement se fera directement sur les parcelles ou sur le parking accolé à la placette. L'aménagement du site comprend l'aménagement d'une transition végétale pour créer dans connexion entre les cheminement piéton existant et les nouveaux créer.

3. Qualité environnementale et prévention des risques

Energie : L'autonomie énergétique des bâtiments devra être recherchée. A minima, le recours aux énergies renouvelables est demandé (mise en place de panneaux solaires, recours à la géothermie...).

Eau : Une gestion durable et environnementale des eaux pluviales sera demandée. (noues, infiltration, récupération...)

Déchets : L'implantation de systèmes de tri et des dispositifs de compostage domestique devra être facilitée. À la demande du gestionnaire, la mise en place de points de collecte des ordures ménagères pourra être imposée.

4. Qualité de l'insertion architecturale, urbaine et paysagère

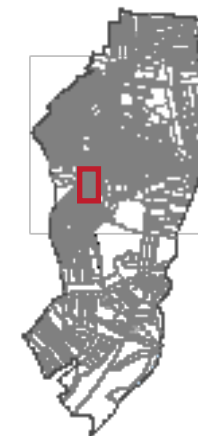
Il est recommandé d'assurer une cohérence architecturale entre le nouveau quartier et le bâti existant à Hundling. La hauteur maximale des constructions est limitée à R+1, avec comble.

5. Transports en commun

Le quartier n'est pas desservi par une ligne de bus. Il faut aller jusqu'au centre-ville pour accéder à la ligne 24 reliant Sarreguemines et Béning-lès-Saint-Avold.

6. Programmation urbaine

Court ou moyen terme.



Légende

- Accès réservé pour extension du quartier
- Places de stationnements
- Placette végétalisée
- zone de gestion d'eau pluviale paysagée
- Principe de voirie
- Liaisons piétonnes
- Espace de cheminement piéton avec transition végétale à créer